

Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur:
Rémy Vaucher, municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

à savoir

Collège du Mottier



Position de travaux d'élèves.
Remise des prix du concours de BD.
Exposition de BD pour les 12-16 ans.

Buvette, saucisses, salades, pâtisseries,
crêpes, glaces.

Vente d'objets réalisés par les élèves.
Marché aux puces, vente de ballons.
Jeux, animation, tombola.

Qu'on se le dise!

Mise au point

Dans le numéro de mars du présent journal a paru sous la rubrique "Nostalgie" une photographie qui a provoqué la réaction de quelques lecteurs proches des milieux producteurs d'électricité.

La rédaction tient à préciser qu'il n'y avait aucune intention polémique de sa part, étant persuadée que l'énergie électrique est une chose indispensable dans notre vie actuelle et nécessaire au développement économique

du pays. D'autre part, au moment de prendre la décision de faire paraître la dite photo, elle n'avait pas connaissance de la date de votation sur l'initiative "Sauver la Côte". Elle le sait maintenant, certains s'étant chargés de la lui indiquer.

En tout les cas, le choix de la photographie était certainement malheureux, compte tenu du contexte politique, mais sans intention malicieuse comme certains l'ont prétendu. La rédaction souhaite donc que chacun aille voter en juin 1987 au plus près de ses convictions profondes et que la participation au scrutin soit supérieure à la moyenne habituelle.

Le Rédacteur

L'Atelier d'expression libre

A l'ancien collège du Grand-Mont, il accueille les enfants dès 3 ans dans une ambiance de confiance et de liberté: la création par la peinture, les objets, le modelage, le théâtre, les improvisations, etc.

Mercredi après-midi: l'Atelier reçoit les enfants jusqu'à 12 ans.

Rentrée: 1^{er} septembre.

Inscrivez-vous maintenant: les places sont limitées.

Pour tous renseignements, téléphonez au 32 42 86 ou 33 42 93.

Doris Braun, éducatrice

PS: l'Atelier cherche à louer au Mont un petit local dépôt non humide et d'accès facile pour entreposer du matériel. Prix modéré souhaité.

Service d'aide familiale "Le Mont-Cugy"

Lors de son assemblée générale du 22 avril 1987, il a été décidé de modifier les tarifs comme suit:

Membres:

1 heure	Fr. 10.-
1 h. avec repassage	Fr. 12.-
1 h. avec déplacement (voit.)	Fr. 15.-

Non-membres:

1 heure	Fr. 11.-
1 h. avec repassage	Fr. 13.-
1 h. avec déplacement (voit.)	Fr. 16.-

Cotisation annuelle minimum Fr. 20.-
Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur dès le 1^{er} septembre 1987.

Le Service d'aide familiale vous remercie de votre compréhension.

Le Comité

Bridge-Club de Sauvabelin

Le Bridge-Club de Sauvabelin, 17 ch. du Chêne, Le Mont, vous informe des dates de ses prochains tournois:

3 et 19 juin 1987
3, 17 et 31 juillet 1987

Nous accueillons avec plaisir tous les bridgeurs. Le club est également à la disposition des débutants.

Prenez des renseignements. Nous espérons votre visite bientôt.

Le Comité

Romanel basket

Le basket des jeunes. Si votre enfant est né entre 1973 et 1979, vous avez la possibilité de l'inscrire auprès de notre club. Il pourra ainsi disputer la saison 1987-88 dans l'équipe de notre village.

Entraînements et matchs à la salle de Prazqueron.

Pour tous renseignements:
2140 53, Mme Henriod, la journée
36 29 16, Mme Clerc, le soir.

reflets du législatif

Le sport et l'informatique au menu du législatif.

L'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 30 mars dernier prévoyait l'assermentation d'une nouvelle conseillère communale en la personne de Mme Ursula Wyss; l'accord du crédit nécessaire à l'introduc-

tion d'un système informatique à l'administration communale et l'octroi d'un crédit pour des aménagements sportifs au Châtaignier. La séance est ouverte à 20 h.15 dans l'aula du collège du Mottier, par le Président du Conseil communal Monsieur Daniel Grosclaude, en présence de la Municipalité incorpore, de 64 Conseillères et Conseillers et d'un public constitué d'une bonne dizaine de citoyens.

La partie administrative de l'ordre du jour étant réglée, le Président procède à l'assermentation de Mme Ursula Wyss qui succède comme conseillère communale à M. Dietrich Zieschank, décédé de 23 février dernier. L'effectif du Conseil est ainsi maintenu à 70 personnes.

Le point suivant de l'ordre du jour est d'un enjeu très important puisqu'il concerne l'introduction d'un système informatique à l'administration communale et qu'un tel système nécessitera des adaptations importantes de l'organisation générale et journalière au sein de notre Exécutif. La commission ad hoc, constituée de MM. Hervé Menétrey, Gérald Noverraz, Gaston Amaudruz, Michel Odier et Marc-Antoine Staub, a relevé que l'étude de bas de la Municipalité, pilotée par Michel Page, conseiller communal et informaticien, a permis d'établir de manière précise l'inventaire des besoins, puis de rédiger le cahier des charges d'un système informatique répondant aux attentes des utilisateurs. Après un appel d'offres, la Municipalité a retenu celle de la firme Philips. Celle-ci équipe déjà quelques communes et offre un système s'adaptant aux problèmes posés par les utilisateurs et par la taille de notre Commune (jusqu'à l'horizon des 10'000 habitants).

La commission des finances a également relevé la qualité de l'étude et de l'argumentation de la Municipalité. Les deux Commissions proposent d'accepter le préavis présenté par notre Exécutif. Le Conseil a suivi ces propositions et a accordé un crédit total de Fr. 500'000.- permettant d'acquérir l'ordinateur, les périphériques, les logiciels, de procéder à la formation des utilisateurs et de couvrir tous les autres frais d'installation et de mise en service du système. L'introduction de l'informatique se fera en deux étapes; la première concernera l'administration centrale, la bourse, le contrôle des habitants et la police. La deuxième permettra aux travaux, au cadastre, aux écoles et à la protection civile de bénéficier de cette nouvelle technique. Enfin en application de la législation cantonale du 25 mai 1981, la Municipalité se préoccupe actuellement

des questions de la protection des données personnelles et présentera à cet effet un préavis au Conseil communal en septembre prochain.

Le second préavis municipal qui a été débattu, concerne des aménagements sportifs au Châtaignier. Bien que d'une portée différente, cet objet n'a été approuvé par le Conseil qu'à la suite d'un long échange d'idées, d'opinions et d'avis, le tout d'ailleurs dans un état d'esprit très sportif!

La Commission ad hoc constituée de Mme Marie-Claire Robert, MM. Auguste Jost, André Bonzon, Guy menétrey et Roger Rigo a étudié très soigneusement les deux projets contenus dans le préavis, à savoir la régénération de l'ancien terrain de football et l'aménagement d'installations d'athlétisme et de jeux autour du nouveau terrain de football. Elle s'est finalement ralliée au projet de la Municipalité et propose au Conseil d'accorder le crédit de Fr. 318'000.- pour ces réalisations tant attendues par les clubs sportifs du Mont.

La Commission des finances présente un rapport de majorité soutenu par 3 membres et un rapport de minorité.

La majorité de la commission a relevé que le projet des aménagements sportifs autour du nouveau terrain de football n'était pas complet - absence de locaux techniques, des vestiaires, de douches, d'éclairage - et que de ce fait elle ne pouvait évaluer les investissements ultérieurs nécessaires à un aménagement plus complet. Elle souhaiterait que le projet soit retourné à la Municipalité pour étude complémentaire. La minorité de la Commission approuve également le projet de régénération de l'ancien terrain de football, mais soutient le projet de la Municipalité pour les aménagements sportifs, dont la réalisation immédiate est indispensable.

Lors de la discussion, Monsieur Hervé Menétrey contesta les prérogatives de la Commission des finances en matière d'évaluation technique du projet. Un long débat s'en suivit au cours duquel une proposition de M. Hubert Barde, demandant à la Municipalité d'entreprendre une étude pour le libre accès des citoyens montains aux futures installations sportives du Châtaignier, fut repoussée par 38 voix contre 21. Enfin le préavis fut accepté tel que présenté par la Municipalité, et ceci par une très large majorité des membres du Conseil.

Sous le point des communications de la Municipalité et des propositions individuelles, M. René Henny, municipal, répondit à une question de M. André Tornay au sujet du remboursement, en suspens depuis 1984, d'une

indemnité de Fr. 130.- par année, versée aux industries locales pour l'évacuation des déchets, qu'elles assument à leurs frais contrairement aux ménages montains pour qui cette prestation est gratuite. C'est à la suite du décès de l'ancien boursier communal que cette affaire est restée en suspens. La Municipalité règlera ce problème dans les meilleurs délais.

M. Rémy Vaucher, municipal, donne ensuite quelques informations au sujet de l'évolution des aspects administratifs de la nouvelle organisation scolaire et signale tout particulièrement le fait que la Commune de Lausanne refuse pour l'instant de signer la convention d'arrondissement. La convention d'établissements est quant à elle en voie de régularisation.

Enfin, M. Roger Rigo a demandé que la police intervienne plus systématiquement à l'encontre des véhicules parkés sur les trottoirs, obligeant les piétons et les poussettes à les contourner par la route. M. Marcel Gu... municipal, a confirmé que la police verbalisait déjà actuellement dans ce domaine.

Les voix s'étant tues, le Président lève la séance du Conseil à 21 h. 35.

Le Secrétaire du Conseil communal
B. Salchli

municipalité

L'entretien de l'éclairage public

La Municipalité reçoit parfois des remarques de citoyens qui s'étonnent du fait que les défaillances des installations de l'éclairage public sont réparées dans un délai qui leur paraît trop long. C'est dans ce contexte qu'il paraît judicieux de donner à la population les indications suivantes concernant l'entretien de l'éclairage public.

Les installations d'éclairage public de la Commune du Mont comprennent à ce jour environ 480 points lumineux. Pour leur majorité ces points lumineux sont équipés de lampes à vapeur de mercure dont la puissance moyenne est de 130 W. La durée de vie moyenne d'une ampoule à vapeur de mercure est de 9'000 h. au-delà desquelles on constate une importante baisse de rendement.

Un entretien systématique de l'éclairage public a été introduit en 1985. Cet entretien comprend la révision générale de l'installation, le nettoyage du luminaire et l'échange de l'ampoule. Ces travaux, confiés à une entreprise spécialisée, ont lieu à raison d'un lot représentant le tiers du réseau, chaque année. En 1987 donc, la première

rotation de l'entretien systématique sera terminée. Elle aura également permis de numérotter chaque point lumineux, ainsi que d'en dresser un descriptif. Dès 1988, un nouveau cycle d'entretien débutera par le lot des points lumineux révisés 3 ans auparavant. A terme, ce système devrait diminuer le nombre des défaillances qui à l'heure actuelle est encore trop important.

Pour des raisons évidentes de coût il n'est toutefois pas envisageable de faire intervenir un camion nacelle avec son personnel et son matériel à chaque défaillance d'un point lumineux. Il a été prévu quatre interventions de dépannage par année, soit aux échéances de la fin des mois de février, mai, août et novembre.

La surveillance du bon fonctionnement des installations d'éclairage public est assumée par le service de police. C'est donc à ce service que les citoyens voudront bien signaler les pannes qu'ils auraient constatées, en mentionnant si possible le numéro du point lumineux, afin d'en faciliter l'identification par le service de dépannage.

*Le municipal responsable
B. Schmutz*

Service de police

Fréquemment la Municipalité ou le Service de police sont sollicités pour des questions de circulation routière par des citoyens qui font toutes sortes de propositions pour améliorer, pensent-ils, la sécurité.

La pose de gendarmes couchés, l'abaissement de la vitesse à 40 km/h, l'installation de radars permanents, la déviation du transit par les routes principales sont les propositions les plus souvent suggérées.

A toutes ces demandes on peut répondre qu'en tout temps la Municipalité s'est préoccupée de la circulation sur le territoire communal et s'est efforcée de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des usagers, et particulièrement des écoliers. Tout est mis en œuvre pour que le trafic de transit s'effectue en particulier par les routes cantonales.

Toutefois, il n'est pas possible de supprimer le trafic des non-résidents sur les routes communales, et dans certaines conditions où manifestement le trajet se trouve raccourci par ces artères, les usagers profitent d'un droit que nous ne pouvons leur retirer.

Toute interdiction de passage par les chemins communaux doit être soumise à autorisation du Département des travaux publics qui se verrait, conformément à la législation fédérale,

dans l'obligation de refuser de telles demandes, de même que des limitations inférieures à 50 km/h, mesure qui aurait par ailleurs pour effet de pénaliser les conducteurs raisonnables sans toucher ceux qui ne respectent par la limitation légale.

Les contrôles de vitesse sont du ressort de la Gendarmerie, de même que la pose de radars permanents. Celle-ci effectue des contrôles à la demande de la Municipalité. Chaque demande est honorée selon les possibilités et disponibilités en personnel entre autres.

Constamment des études sont en cours pour améliorer les problèmes de circulation dans différents secteurs de la Commune. Malheureusement, les risques d'accidents dus à la circulation routière ne seront jamais tous supprimés, et il est par conséquent nécessaire que chacun se sente responsable, redouble de prudence et fasse preuve de courtoisie à l'égard des autres usagers.

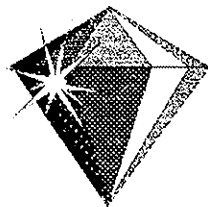
M. Guex, municipal

dans nos écoles



Dessin de Patricia

Le mime Amiel et "Dark Crystal" au Mottier



Amiel a participé à la réalisation du film, que nous avons pu voir en classe, avant qu'il ne nous explique lui-même son travail.

Dark Crystal est une sorte de conte fantastique, dans lequel tous les personnages ont une apparence et une forme mi-humaines, mi-animales.

Les "acteurs" sont en fait des mimes, des équilibristes qui se cachent à l'intérieur de "costumes" et font vivre ces êtres merveilleux.

Le film s'adresse plutôt à des petits.

A l'aula, nous avons retrouvé Amiel qui nous a expliqué comment il a fait travailler les acteurs qui étaient parfois quatre, voire cinq, sous le même costume pour donner vie à ces êtres fabuleux.

Nous avons pu voir comment les équilibristes s'entraînaient, pieds et bras posés sur des échasses d'environ 2 mètres!

Nous avons compris aussi certains astucieux trucages. Dommage qu'Amiel ait été un peu distant et froid, comme l'aula qui, par ses dimensions se prêtait peu à ce genre de spectacle.

Quelques élèves de la classe 9DS

Concert de musique Sud-américaine

Le 16 janvier dernier, à l'aula du collège, le groupe "Perù Eterno" a présenté aux élèves de 7^{ème} à 9^{ème} année un concert de musique sud-américaine fort apprécié.

En première partie du spectacle, les trois musiciens du groupe nous ont fait voyager à travers leur pays en interprétant des mélodies de Cuzco, Arequipa, Ayacucho et Puno. En seconde partie, ils nous ont emmenés dans toute l'Amérique du Sud en nous rendant attentifs à la particularité de chaque musique. Ils nous ont aussi présenté leurs différents instruments parmi lesquels se trouvaient deux quenans, l'une faite en os de condor et l'autre en os humain.

La qualité du spectacle fut excellente. Raymond Thévenot joue des instruments à vent avec une finesse et une sensibilité exceptionnelles. Il est accompagné de Mauro Flores à la harpe et de David Sandoval à la guitare. Ensemble, ils cherchent à transmettre au travers de chaque musique l'esprit du peuple qui l'a faite.

Eric Chollet

divers

Caisse maladie



Le vendredi 3 avril à 20 h., à l'Auberge communale, a eu lieu l'assemblée générale de la section du Mont et de Cugy. Nous avons eu le plaisir de fêter un jubilé, soit 25 ans d'existence.

A cette occasion nous avons récompensé Monsieur P. Chamot et Madame S. Ruffieux respectivement président et vice-présidente depuis la fondation. Nous leur avons remis à chacun la médaille commémorative en bronze et le titre de membre d'honneur de la section (distinctions honorifiques du comité central) ainsi qu'un présent offert par la section. En contrepartie nous avons pris acte de leur démission. Nous leur réitérons nos vifs remerciements pour l'accomplisse-

ment de leur tâche et leur dévouement au sein de notre société.

Le Comité

le conseil du vétérinaire

Les tiques

Une température un peu plus clémente, de l'humidité, voilà le terrain propice à la prolifération des tiques.

Comment se développe une tique ?

Du stade d'œuf, elle passe à celui de larve (très petite, elle ne mesure que un à deux mm.). Après avoir sucé le sang d'un premier hôte, elle se détache pour muer en nymphe, qui, à son tour, recherchera un autre animal sauvage ou domestique (voire un homme) afin de se nourrir de son sang. Après quelques jours, la nymphe quitte sa victime pour se métamorphoser en adulte mâle ou femelle. La femelle guette alors l'épiderme d'un troisième hôte, afin de s'y planter pour se gorger à nouveau de sang. C'est ainsi qu'elle pourra pondre de 1500 à 2000 œufs, puis le cycle recommencera.

Quelles sont les conséquences des morsures de tiques ?

- Une inflammation épidermique locale parfois douloureuse, qui peut disparaître d'elle-même ou au contraire s'infecter et former un kyste qu'il faudra plus tard opérer.
- Une forte infestation peut entraîner une chute des poils et une anémie plus ou moins prononcée.
- La tique peut également être un vecteur de certaines maladies virales, aussi bien chez l'animal que chez l'homme.

Comment lutter contre les tiques ?

Le collier anti-parasitaire n'agit que très peu de temps. Il faudrait le changer tous les mois. Une poudre insecticide devrait être appliquée chaque semaine en prévention. En cas d'infestation massive de votre animal, seul un shampoing traitant est efficace. Enfin un dernier conseil: pour enlever une tique déjà accrochée, prenez-la entre les doigts ou avec une pincette, et dévissez-la sans trop tirer. Vous éviterez ainsi que le rostre (la tête) reste dans la peau.

Dr. L. Walter

nos sociétés

Les Abbayes réunies

La fête des Abbayes se célébrera à

l'esplanade du Châtaignier

les 4, 5 et 6 juillet 1987

Grande fête qui réunit tous les 2 ans les citoyens, enfants et amis de notre Commune qui souhaitent partager ensemble les joies de nos libertés et de nos traditions.

Chaque Abbaye de notre canton perpétue le souvenir de nos aïeux qui ont œuvré pour l'indépendance de notre beau pays de Vaud. Nous nous devons de célébrer et préserver l'une de nos traditions de base et de force qui ont abouti à l'indépendance de notre canton. Nous devons aussi garantir leur transmission, mais aussi les dynamiser et les adapter.

Les Abbayes Réunies, constituées de plus de 220 membres, seraient heureuses d'accueillir en leurs rangs, et lors de cette prochaine célébration, tous citoyens et amis de notre commune enclins à partager le plaisir de se retrouver dans le tournoi viril des joutes du tir avec le respect et la fidélité au maintien de notre patrimoine.

Conditions d'admission: se présenter sur l'Esplanade du Châtaignier le samedi 4 juillet durant les tirs (avec ou sans fusil) et s'acquitter de la finance d'entrée, Fr. 150.-. La carte de fête, au prix raisonnable de Fr. 60.-, est en sus de ladite finance.

Programme général

Vendredi après-midi 3 juillet:

Tir des Cadets: ce tir est organisé au Châtaignier. Il est ouvert à tous les garçons, de nationalité suisse, domiciliés au Mont, ou fils de membre, nés en 1972, 1973, 1974 et 1975.

Ce tir sera effectué avec une carabine à air comprimé, mise à disposition par la société, avec l'aide compétente de moniteurs.

Il sera proclamé 2 Rois du tir des cadets. Ces 2 rois seront également couronnés le dimanche matin 5 juillet et participeront au banquet.

Samedi 4 juillet:

Tir matin et après-midi.

Bal de 21 h. 00 à 03 h. 00 conduit par l'orchestre "Jack Berry".

Dimanche 5 juillet:

09 h. 00 Couronnement des Rois, puis cortège jusqu'au temple.

10 h. 00 Culte avec participation de l'Union Instrumentale du Mont.

11 h. 00 Départ cortège pour la Place du Châtaignier, levée des danses, collation, etc.

12 h. 15 Banquet.
puis Bal par l'Union Instrumentale.

20 h. 00 Grand bal avec "Les Papillons Bleus" jusqu'à 24 h. 00.

Lundi 6 juillet:

19 h. 00 Départ en cortège de Coppoz pour le Châtaignier avec "l'Union Instrumentale".

20 h. 00 Souper froid facultatif sous la cantine et nouveau grand bal champêtre animé par le groupe "Les Rebbibes".

Que sur cette belle esplanade du Châtaignier, concours et festivités soient pour tous les "Montains" et leurs amis les signes de l'union, de la tradition et de la joie.

Le Comité des Abbayes

N.B.: pour les jeunes de 14-18 ans.

Nous sommes à la recherche de secrétaires pour les tirs "Abbayes" le samedi 4 juillet de 8-12 h. et de 13-16 h. (demi-journée possible).

- Bonne rémunération
- S'annoncer à M. J.-M. Petermann
Tél. le soir au 33 46 48

Votre Société de Développement

Nous avons toujours "un coin" de retard. Alors que le dernier numéro des "Quatre Coins du Mont" était à l'impression, nous tenions notre assemblée générale. C'est pourquoi il faut revenir au mois de mars pour vous informer de ce qui s'y est passé. Sans vouloir faire un procès-verbal, signalons que votre comité se compose toujours de:

Président:	Jan Pierre-André
Vice-président:	Barras Pierre
Caissier:	Page Michel
Membres:	Jost Marie-Louise Diserens Claudine Waldmeyer J.-Paul

Pas de changement me direz-vous. Et pourtant! Si vous avez remarqué qu'aucun(e) secrétaire n'est mentionné(e), ce n'est pas un oubli! C'est que nous n'en avons pas trouvé(e) lors de l'assemblée et qu'actuellement, nous sommes sans secrétaire. Alors ...

Vibrant appel désespéré à la population du Mont

Si vous aimez la bonne humeur, si vous n'avez pas peur de devoir donner un coup de collier quelques fois dans l'année, si vous aimez la variété, si vous êtes convaincu(e) que nous faisons tout pour limiter la paperasse administrative, que vous aimiez les contacts ou que vous préféreriez la discrétion de votre bureau,

annoncez-vous à l'une ou l'autre des personnes susmentionnées

et dites lui que vous êtes le (la) secrétaire idéal(e) dont nous rêvons. Vous pouvez aussi dénoncer la perle rare de vos connaissances ou amis, trop timide pour se mettre en avant !

Le bonheur du comité rejaillira alors sur l'ensemble de la population et vous en serez remerciés chaleureusement.

En ce qui concerne la situation financière de la société, un bénéfice a été réalisé en 1986. Précisons que nous ne voulons pas "gonfler" notre caisse, mais que plus nous gagnons d'argent, plus nous nous sentons obligés de réinvestir au profit des habitants de la Commune par de l'animation culturelle, récréative et promotionnelle toujours plus conséquente et variée. (C'est déjà un "clin d'œil" en vue du dernier paragraphe qui aura trait à votre cotisation 1987).

Terminons ce chapitre assemblée générale en rappelant la projection du film "Carnaval sous la mer". Il y a maintenant ceux qui l'ont vu et ceux qui se désolent de ne pas l'avoir vu. Parce que ceux qui l'ont vu l'ont trouvé tellement extraordinaire, passionnant, enthousiasmant et magnifique qu'ils ont donné aux autres les regrets de ne pas avoir été là.

Course aux œufs - Lundi de Pâques

Il est 09 h.00. Place du Châtaignier. Arrive Henri Bard, président des Bouchers de Lausanne:

- Salut! T'as vu le temps? Qu'est-ce qu'on fait? En tous cas, moi j'ai pas pris la marchandise.
- Et si on annule, qu'est-ce que ça implique?

Si je téléphone à l'orchestre maintenant, il ne vient pas; sinon, on paie. Pour le reste, tout est acheté, les gars sont convoqués.

- Alors, va chercher ton camion, on fonce!

Un téléphone à la météo ne nous a pas plus avancés, malgré la fin de la réponse. Jugez-en: "Ça restera bouché (sans jeu de mot) toute la journée, il fera froid avec des averses intermittentes. Ce soir, quelques éclaircies et demain, il fera beau!!!".

En effet, à 13 h.00, les charmantes dames des Paysannes Vaudoises du Mont sont sous la pluie pour accueillir les premiers courageux spectateurs. Un grand coup de chapeau pour leur sourire et leur gentillesse.

Accalmie pour le cortège haut en couleurs, entraîné par les musiciens de l'orchestre, avec les porteurs du "pain de viande" de 25 kg. magnifiquement décoré et qui améliorera la monumen-

tales salade aux œufs servie sous la cantine, le tribunal en habit, juge et boursier marchant de concert, le condamné enchaîné à la selle d'un cheval monté par une fringante écu-yère, le coureur sur qui repose la responsabilité de faire exécuter le condamné ou non, drapeau de la Chorale des Bouchers et les chanteurs fringants dans leur costume, la fiancée du condamné soutenue par ses consœurs des Paysannes Vaudoises, toujours souriante malgré le tragique de la situation.

Et la course commence! Ronde infernale du ramasseur d'œufs, avalanche de jaunes et de blancs pour le réceptionniste dont la tête est souvent placée où devrait se trouver le panier, départ en catastrophe de l'équipe écu-yère-cheval-condamné habillé de blanc rayé noir ou de noir rayé blanc si vous préférez. Puis, inquiétude du Président des Bouchers qui houspille le Président de la Sté de Développement qui est comme Anne et qui ne voit rien venir... Apparition, enfin, du condamné; même pas inquiet d'arriver alors que le ramasseur d'œufs est déjà prêt à aller boire sa bière. La pluie qui recommence et qui rassemble tout le monde sous la cantine, sauvant ainsi d'une nouvelle manière l'assassin qui aurait dû être décapité sur la place du Châtaignier. (Ce qui aurait donné à notre société de chant l'Echo des Bois l'occasion de créer un nouveau spectacle Héli Freymond pour son 250^{ème} anniversaire).

Orchestre, bal, tombola, concours d'écalage des œufs, remise des prix, salade aux œufs, ambiance supersympa, tout a contribué à nous faire oublier le temps qui passait et le temps qu'il faisait.

Et effectivement, le lendemain le soleil est revenu!!!

Foire de mai 1987

Pas de répit à la Grande Foire de Mai avions-nous dit. Pari tenu! La place du Petit-Mont n'avait jamais vibré autant sous les rythmes endiablés de folklores aussi différents que la contry-music, les danses espagnoles, la fanfare du Mont renaissance et le cortège des enfants créatifs. Et quel magnifique spectacle bariolé que cette place de fête, animée par une population mouvante, colorée par les stands des commerçants et artisans de la Commune accueillant le chalard avec des sourires jamais pris en défaut. Et la réception chaleureuse au "bar du Foot", sous la décoration superbe devant le "local du feu" qui s'alliait si bien avec l'étalage des géraniums et autres fleurs. Plaisir du palais grâce aux spécialités de nos Paysannes Vaudoises, exotisme avec les rouleaux de prin-

temps confectionnés par nos amis Laotiens, tradition avec les saucisses de la chorale l'Echo des Bois, délicatesse de l'Ordre de la Poêle qui nous a cuisiné un jambon fondant sous la langue.

Et le soleil qui n'en finissait pas de taper à qui mieux-mieux, motivant chacun à se désaltérer au tonneau de la Société de Développement et rassurant ces braves brebis contentes de faire peau neuve sous la tondeuse des "coiffeurs".

Pas de répit à la Foire de Mai 1987, essayons de faire encore mieux en 1988. Nous vous donnons déjà rendez-vous, parce que vous avez été tous formidables et que nous aimerions vous remercier individuellement. Le meilleur moyen est de vous retrouver l'année prochaine.

Le four à pain curial

Pour votre plaisir! Le four à pain sera chaud le samedi 23 mai et nous attendons les amateurs de tradition et les fins becs qui voudront bien en profiter pour faire cuire leur pain ou autres pâtisseries. En attendant, pendant la cuisson, vous aurez l'occasion de boire le verre de l'amitié dans la cour de la cure et sympathiser avec les animateurs du four et le comité de la Société de Développement. Comme nous avons toujours un "coin" de retard, il est possible que cette invitation paraîtra après la date fatidique. Alors rappelons les autres dates réservées:

les 3 octobre et 5 décembre, nous chaufferons le four curial. Pour votre plaisir.

Cotisation 1987

En début juin prochain, vous recevrez à nouveau une sollicitation à vous acquitter de la cotisation 1987. Si vous pensez que l'organisation de tout ce qui précède mérite votre appui, alors réservez bon accueil à notre bulletin de versement. Si vous pensez qu'il y a encore beaucoup à faire, alors donnez-nous en les moyens en mettant un montant encore plus élevé pour nous encourager.

*Président de la Sté de Développement
Pierre-André Jan*

Tennis-club "Le Châtaignier"

Bien vivant et fort de ses 400 membres actifs, le Tennis-club "Le Châtaignier" a entamé sa 7^{ème} année d'activité, par l'assemblée générale du 17 mars 1987, présidée par M. Auguste Wieland, qui a relevé dans son rapport l'évolution croissante du tennis, surtout en Suisse romande, avec une moyenne d'environ 71 joueurs par court, le taux élevé d'occupation des courts de notre halle

en hiver à plus de 82 %, les prix pratiqués tant pour nos membres, que pour les joueurs extérieurs étant parmi les plus bas de la région lausannoise. Notre club est le siège d'un mouvement constant de membres qui ne fait que refléter le même phénomène démographique dans notre Commune. Les résultats financiers sont favorables, le budget est équilibré, et il n'a pas été nécessaire d'augmenter les cotisations de toute la saison d'hiver, seule la cotisation d'été faisant l'objet d'une légère réadaptation sélective de Fr. 20.-, pour les seniors, étudiants et apprentis, et de Fr. 10.- pour les juniors, la cotisation n'ayant pas varié depuis 1981.

Le rapport du trésorier (M. Debély) et des vérificateurs des comptes (MM. Roten et Lanfranconi) sont acceptés à l'unanimité.

Parmi les événements à signaler, il convient de noter l'introduction de l'informatique pour la gestion du club, et progressivement dans l'édition du "tennis-info", la permanence et la qualité de l'enseignement du tennis aux bambini, aux juniors et aux membres seniors, alors que la commission de construction (M. de Bluts) s'est occupée de travaux de construction de gradins, de la mise en place d'un filet entre les courts extérieurs, d'améliorations et de réfections diverses, dans le cadre de l'entretien du club-house.

L'assainissement du parking toujours inondé et boueux de l'automne au printemps est en pourparlers avec la Municipalité.

Le nombre de licenciés du club est de 80 en 1986, représentant le 20 % de l'effectif des membres. Une nouvelle équipe d'interclub senior a été créée.

Au chapitre statutaire, MM. Wieland, de Bluts, Debély et Fluckiger ont été réélus à l'unanimité pour 3 ans au comité qui se compose de la façon suivante:

Président: Auguste Wieland
 Vice-président: Roger de Bluts
 Trésoriers: Jean-Philippe Debély
 Armand Favre
 Secr. comité: André Fluckiger
 Secrétaire: Nicole Gugger
 Technique: Eric Rihs

Les vérificateurs des comptes sont MM. Schmalz et Schönenberger et les suppléants MM. Chamot et Ramirez.

Puis les membres partageront le verre de l'amitié agrémenté d'amuse-gueule préparés par les "Châtaignes", notre amicale féminine.

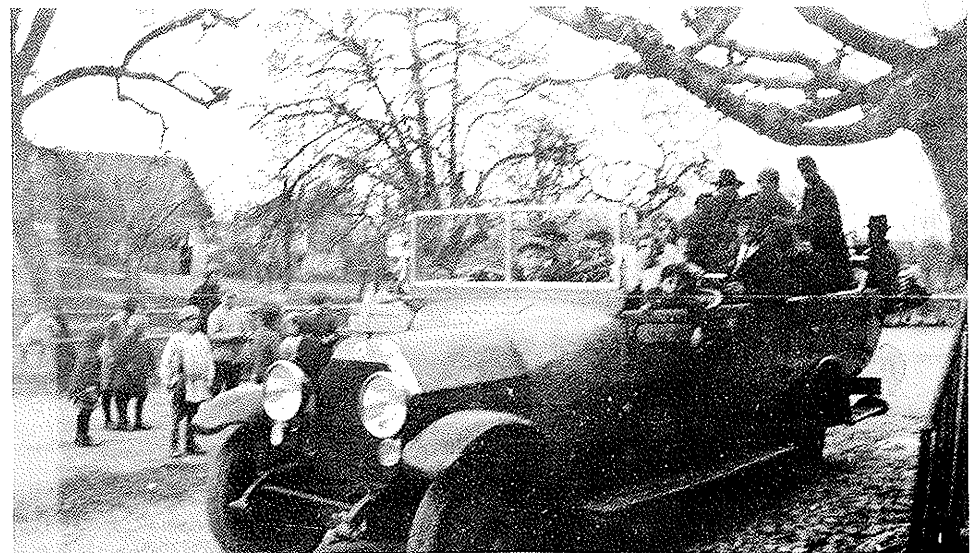
Après la "nuit du tennis" qui fut l'évènement marquant de la saison 1986, la saison 1987 verra, après le tournoi de la Fleur de Lys, la participation au marché folklorique, la soirée d'ouverture

et le tournoi d'ouverture, une soirée spécialement réservée aux jeunes et organisée par les jeunes, le samedi 13 juin, puis les traditionnelles manifestations du 1^{er} août et de la mi-août avant le tournoi interne d'automne qui verra la saison se terminer le dimanche 12 octobre 1987.

Parmi les succès rencontrés par nos membres, signalons le diplôme de Professeur de M. Jaroslav Pivoda, la promotion C3 de Stéphane Chamot et Thierry Schaller, C1 de François Gugger et Alain Rumley et B2 de Anne Fluckiger et Isabelle Roten.

En mesurant le chemin parcouru au seuil de ce premier septennat, le tennis-club "Le Châtaignier" peut être fier des réalisations entreprises et de la constante progression de ses membres, tant sur le plan de l'amitié que de la qualité et des performances réalisées.

André Fluckiger



Abbaye de 1927

un brin de poésie

Frimas

Après quelques clartés printanières
 et premiers chants d'oiseaux
 qui voulaient croire au renouveau,
 le ciel ne laisse plus passer la lumière
 abaisse son plafond
 cache les horizons
 et l'on doute de hier, de ce qui était beau!

Les arbres ne sachant que faire
 auraient voulu préparer leurs bourgeons,
 mais la fontaine a relevé son col de glaçon
 pour protéger son filet d'eau claire
 qu'il parvienne à chanter
 malgré l'austérité
 et court à la recherche de la saison

La bise dirige à sa manière
 un ballet de flocons s'essayant à danser
 elle les empêche de se poser
 toute fâchée avec la terre
 ils remontent et hésitent
 ne trouvant leur limite
 ou restent dans l'espace à se faire molester

Au coeur de la forêt, j'irai encore ce soir
 regarder les sapins, tout jeunes et étonnés
 de se voir à nouveau de neige saupoudrés;
 écouterai aussi jusqu'à ce qu'il fasse noir
 les plaintes et murmures
 s'échappant des ramures
 tandis que rampera le gel qui mord et me fera
 rentrer.

Violette Corbaz

à méditer

Dictons de juin

Le temps qu'il fera en juin le 3, sera le temps du mois.

Juin pluvieux, vide celliers et greniers.

L'eau de Saint-Jean (21 juin), enlève le foin et le froment.

Pentecôte pluvieuse n'est pas avantageuse.

Beau mois de juin change herbe rare en bon foin.

Dictons de juillet

Qui veut bon navet, le sème en juillet.
 Labours d'été vaut du fumier.

Rosée de Saint-Savin (12 juillet) est, dit-on, rosée de vin.

Si juillet est beau, prépare tes tonneaux.

Si l'été est pluvieux, l'hiver sera rigoureux.

prochain journal

Parution

Fin juillet 1987.

Date limite du dépôt des articles

10 juillet 1987.

Rédacteur

M. Rémy Vaucher
 Chemin du Mottier 3
 1052 Le Mont-sur-Lausanne
 Téléphone (021) 32 00 03